

MAIRIE DE CHARLEVILLE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 novembre à 09 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Colette PASQUET, Maire.

Présents : Colette PASQUET, Joël SUAOU, Alexandre POURRE, Fabien GAUGAIN, Patrice LEBON, Bernard ROCHE, Christine CHARPENTIER, Thierry DURAND, Gérard GYORS

Absents excusés : Amélie LEBON, Colette LECAT

Secrétaire de séance : Christine CHARPENTIER

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 20 octobre 2022.

AVENANTS DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Suite aux travaux de réfection et d'agrandissement de la mairie en cours, il convient de voter l'approbation d'avenants modificatifs du marché.

Madame le Maire présente les modifications suivantes :

- **LOT 1 – DP DEMOLITION : GROS ŒUVRE – DEMOLITION :**

Désignation des travaux	Montant HT
Travaux complémentaires sur la rampe extérieure	+3 895.00 €
Travaux non réalisés	-1 600.00 €
Total HT	+2 295.00 €
Montant du marché initial	27 995.00 €
Nouveau montant du marché	30 290.00 €

- **LOT 5 – AUDINOT JIM : MENUISERIES INTERIEURES**

Désignation des travaux	Montant HT
Suppression des placards dans le secrétariat	-1 235.37 €
Suppression des placards dans la tisanerie	-2 232.94 €
Fabrication et pose de plinthe dans la grande salle	+856.90 €
Renforcement des pannes et enlèvement des voligeages bois	+1145.00 €
Fourniture d'un placard plus petit dans le secrétariat	+823.58 €
Total HT	-342.83 €
Montant du marché initial	10 265.55 €
Nouveau montant du marché	9 922.72 €

- **LOT 6 – ZMORA : DOUBLAGE CLOISONS PLAFOND**

Désignation des travaux	Montant HT
Doublage du mur de la salle du conseil	+816.24 €
Doublage et coffre dans le secrétariat	+460.80 €
Total HT	+1277.04 €
Montant du marché initial	7 594.85 €
Nouveau montant du marché	8 871.89 €

La décision d'approbation de l'avenant de l'entreprise ZMORA est reportée, pour d'autres informations supplémentaires.

- **LOT 8 – A2LR : ELECTRICITE CHAUFFAGE**

Désignation des travaux	Montant HT
Suppression de certaines alimentations, coupure pompiers et prises, etc	-813.26 €
Suppression de certains éclairages de sécurité	-210.92 €
Changement des luminaires et prises dans la salle du conseil	+570.47 €
Modification des éclairages extérieur	+199.87 €
Changement des radiateurs dans la salle du conseil	+2 131.72 €
Changement de type de chauffage dans le secrétariat	+1 886.20 €
Total HT	+3 764.08 €
Montant du marché initial	14 524.87 €
Nouveau montant du marché	18 288.95 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE les avenants modificatifs de marché des entreprises DP DEMOLITION, AUDINOT Jim et A2LR, et REPORTE la décision pour l'avenant de l'entreprise Julien ZMORA.**

Adopté à l'unanimité.

CADEAUX DES ENFANTS DE LA COMMUNE POUR NOEL

Suite à l'organisation d'un arbre de Noël par le Comité des Fêtes, pour les enfants du groupement scolaire de Charleville, le Maire propose de remettre un chèque cadeau à chaque enfant de la commune.

Une majorité des membres du conseil municipal émet un avis défavorable, du fait, que le comité des fêtes offre déjà aux enfants un spectacle de Noël, suivi d'un goûter.

Un membre rappelle qu'une subvention est versé au comité des fêtes pour contribuer à cette manifestation.

Mr POURRE propose de remettre un cadeau de Noël aux enfants du personnel, le Maire propose la remise d'une carte cadeau de 100€ par agent titulaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE d'attribuer une carte cadeau de 100€ aux agents communaux titulaire et/ou en contrat indéterminé.**

Adopté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DE L'AGENT COMMUNAL

Suite à la demande de formation pour l'utilisation de la tronçonneuse pour l'agent technique communal, qui aura lieu le 9 décembre 2022, le Maire demande au conseil l'autorisation de remboursement des frais kilométriques et de repas liés à la formation.

Le Maire propose 0.66cts par km (soit 145.42€ pour 220km), et 8€ pour le repas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE de verser les indemnités kilométriques et de repas pour l'agent technique communal.**

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Notification de Maître Ingrid BAGLIN-HUY, Notaire, de droit de préemption sur les parcelles ZC 46 et ZL 9, la commune décide de ne pas préempter.
- Invitation à l'inauguration de la fresque de l'école primaire de Charleville le 29 novembre 2022 à 15h00
- Nouvelle tournée par le boucher de Viels-Maisons, le jeudi après-midi devant la mairie
- Parution fausse dans le journal L'Union concernant l'invitation au pot de l'amitié après la cérémonie du 11 novembre. Information au conseil municipal que le budget Fêtes et cérémonies est dépassé pour cette année.

Séance levée à 11h30.

Le Maire
C. PASQUET

Le secrétaire de séance